

# Charte d'utilisation de l'intelligence artificielle générative

*(Modèle à personnaliser pour [Nom de l'entreprise])*

## 1. Présentation générale

### 1.1 Objet

Le présent règlement a pour objet de définir les modalités d'utilisation de l'Intelligence Artificielle (IA) au sein de **[Nom de l'entreprise]**. Cette politique vise à maximiser les bénéfices de l'IA tout en réduisant les risques associés. Elle s'applique à tous les collaborateurs, sans distinction de statut hiérarchique ou de poste.

L'IA est un outil complémentaire destiné à assister et renforcer les capacités des collaborateurs. Toute utilisation de l'IA doit se faire dans le respect de l'éthique, de la déontologie professionnelle et du cadre légal en vigueur.

L'IA génère de nombreux avantages pour les employés de **[Nom de l'entreprise]** :

- Gains de temps : automatisation de tâches répétitives et fastidieuses.
- Amélioration de la productivité : soutien dans la rédaction de rapports, l'analyse de données, etc.
- Créativité : génération d'idées ou de visuels originaux.

### 1.2 Champ d'application

Ce règlement s'applique à tous les employés utilisant des outils d'IA générative mis à disposition ou autorisés par **[Nom de l'entreprise]**, qu'ils soient à usage professionnel ou créatif (ex. : ChatGPT, MidJourney, Perplexity). Cela inclut également les prestataires externes, stagiaires et consultants.

### 1.3 Force obligatoire

Le présent règlement fait partie intégrante du contrat de travail ou du contrat de mandat. Tout manquement à ces règles peut entraîner des sanctions conformément au règlement intérieur de **[Nom de l'entreprise]**.

## 2. Règles d'utilisation

### 2.1 Protection des informations confidentielles

Il est strictement interdit de saisir des informations confidentielles, des secrets professionnels ou des données privées de collaborateurs dans les outils d'IA générative publics.

Lorsque vous utilisez des plateformes publiques, comme ChatGPT, les données partagées peuvent être traitées par des serveurs externes, ce qui présente un risque de fuite ou de mauvaise gestion des informations. Il est essentiel de ne pas partager de documents sensibles ou d'informations confidentielles sur ces plateformes publiques.

Pour le traitement de données sensibles, seules les versions professionnelles et sécurisées des outils d'IA, validées et/ou configurées par le département IT de **[Nom de l'entreprise]**, sont autorisées. En cas de doute, s'adresser au département IT.

Dans le cadre de l'utilisation d'une plateforme privée (*indiquer le nom de la solution retenue en interne*), les données sont stockées sur des serveurs sécurisés sous le contrôle direct de l'entreprise. Cela permet une meilleure protection des informations et une conformité accrue avec les règles internes de confidentialité.

## **2.2 Propriété intellectuelle**

Les utilisateurs doivent systématiquement vérifier les droits de propriété intellectuelle avant d'utiliser du contenu généré par IA et s'assurer que son usage respecte les réglementations en vigueur.

Il est interdit d'utiliser des IA pour extraire ou compiler des données protégées sans l'autorisation explicite des détenteurs des droits.

## **2.3 Protection des données personnelles**

Il est strictement interdit de saisir des données à caractère personnel dans les outils d'IA générative publics.

Pour le traitement de données personnelles, seuls les outils validés par le département IT de **[Nom de l'entreprise]** doivent être utilisés.

## **2.4 Conservation et stockage des données**

Les échanges avec les outils d'IA doivent respecter les mêmes règles que les systèmes informatiques internes. Aucune donnée générée ne doit être stockée sur des supports non sécurisés. Les sauvegardes doivent être effectuées uniquement sur les serveurs sécurisés de l'entreprise.

## **2.5 Esprit critique**

Les utilisateurs doivent analyser avec discernement les réponses générées par l'IA, en vérifiant leur exactitude, leurs biais et leur pertinence contextuelle.

## 3. Cas d'usage autorisés et interdits

### 3.1 Cas d'usage autorisés

L'utilisation d'outils d'IA générative est autorisée uniquement dans des plateformes privées et dédiées à l'entreprise.

Exemples d'usages autorisés :

- Résumer des sources fiables à destination des collaborateurs.
- Assister à la rédaction de documents internes non confidentiels.
- Générer des idées créatives en phase de brainstorming.
- Analyser des données et des documents.

**[Nom de l'entreprise]** s'engage à respecter les principes de l'AI Act, cadre juridique européen régissant l'intelligence artificielle, en vigueur depuis le 1er août 2024.

Cela implique notamment :

- Une supervision humaine des décisions importantes.
- L'interdiction de l'utilisation de l'IA dans des contextes à haut risque sans contrôle rigoureux.

### 3.2 Cas d'usage interdits

- Utiliser des outils d'IA générative publics sans désactiver l'option de partage des données.
- Publier du contenu généré par IA sans relecture et validation humaine.
- Utiliser des générateurs d'images IA pour du contenu public sans vérification des droits.
- Cloner la voix ou l'image de collaborateurs sans leur accord explicite.
- Prendre des décisions automatisées affectant significativement les individus sans supervision humaine.

L'utilisation de l'IA ne doit jamais encourager de pratiques discriminatoires, biaisées ou contraires aux valeurs de **[Nom de l'entreprise]**. Les modèles d'IA pouvant présenter des biais, les utilisateurs doivent les identifier et les corriger.

## 4. Contrôle et sanctions

L'entreprise se réserve le droit de contrôler l'utilisation des outils d'IA dans le respect du droit du travail.

Tout manquement à cette politique pourra faire l'objet de sanctions disciplinaires, conformément au règlement intérieur.

## 5. Engagement

Chaque collaborateur s'engage à respecter cette politique d'utilisation de l'IA et à signaler toute utilisation inappropriée dont il aurait connaissance.

En adoptant cette politique, **[Nom de l'entreprise]** vise à créer un climat de confiance et de clarté concernant l'utilisation de l'IA, tout en assurant une conformité rigoureuse avec la réglementation en vigueur.

# Annexe 1 - Pistes de réflexion pour un usage responsable et durable de l'IA

Au-delà des règles énoncées dans cette charte, **[Nom de l'entreprise]** peut envisager d'aller plus loin dans la structuration de l'usage de l'IA.

Ces options ne sont pas obligatoires mais peuvent constituer des leviers de maturité et de sécurité.

---

## 1. Formation continue

- Organiser des sessions régulières de sensibilisation à l'IA pour les collaborateurs (1 à 2 fois/an).
  - Mettre à disposition des guides pratiques et tutoriels simples.
  - Prévoir des formations spécifiques pour les services les plus concernés (ex. : RH, commercial, communication).
  - Instaurer une logique de “compagnonnage” : les utilisateurs les plus avancés accompagnent les autres.
- 

## 2. Gouvernance

- Désigner un **référént IA** (ou un petit comité) chargé de valider les outils autorisés et de répondre aux questions.
  - Définir des niveaux de validation clairs :
    - Le collaborateur est responsable de vérifier ses productions.
    - Le manager valide les contenus destinés à être diffusés à l'externe.
    - La direction arbitre les cas sensibles (nouveaux usages, projets stratégiques).
  - Mettre en place un suivi annuel des usages de l'IA pour ajuster les règles si nécessaire.
- 

## 3. Procédure de remontée d'incident

- **Exemples d'incidents possibles** : fuite de données, contenu erroné diffusé, utilisation d'un outil non validé.
- **Procédure type** :

1. Le collaborateur signale immédiatement l'incident à son manager ou au référent IA.
  2. L'incident est documenté (date, contexte, impact).
  3. Des mesures correctives sont prises (retrait, correction, sensibilisation).
- Logique privilégiée : **corriger et apprendre** plutôt que sanctionner.
- 

## 4. Veille et mise à jour

- Maintenir une veille sur les évolutions réglementaires (AI Act, RGPD, etc.).
- Mettre à jour la charte si de nouveaux outils ou pratiques apparaissent.
- Prévoir une revue annuelle pour adapter les règles à la réalité de l'entreprise.